

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025
COMMUNE DE ROUCY

La réunion a débuté le 24 mars 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire, Madame BERNARD EVELYNE.

Membres présents :

Madame BERNARD EVELYNE
Monsieur CHARLES DOMINIQUE
Madame COUNOT SYLVIE
Madame GILLIER Helene
Monsieur HOPIN DIDIER
Monsieur MANTEL THIERRY
Monsieur POIRET MATHIEU
Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE

Membres absents :

Monsieur PURUS SEBASTIEN
Monsieur LACHAMBRE THIBAUT

Secrétaire de séance : Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

05_2025 - Compte administratif 2024 assainissement
06_2025 - Compte de gestion 2024 assainissement
07_2025 - Affectation de résultat assainissement 2024
08_2025 - Prix du mètre cube pour l'assainissement
09_2025 - Budget primitif 2025 assainissement
10_2025 - Compte administratif commune 2024
11_2025 - Compte de gestion commune 2024
12_2025 - Affectation de résultat commune 2024
13_2025 - Etat 1259
14_2025 - Budget primitif 2025 commune
15_2025 – Achat tracteur KUBOTA et vente tracteur ISEKI
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du 23 Janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

05_2025 - Compte administratif 2024 assainissement

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 du service assainissement qui se présente comme suit :

Dépenses d'exploitation : 36 421.66 €
Recettes d'exploitation : 19 748.82 €
Excédent reporté N-1 : 45 040.03 €
Dépenses d'investissement : 0 €
Recettes d'investissement : 24 697.70 €
Excédent d'investissement N-1 : 88 155.01 €

Excédent total de fonctionnement 28 367.19 € et excédent total d'investissement 112 852.71 €
soit un excédent de clôture global de 141 219.90 €

Madame le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif.

7 voix pour, 1 non-participant

06_2025 - Compte de gestion 2024 assainissement

Après avoir pris connaissance des différents documents concernant le compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024 du Percepteur dont les chiffres sont identiques au compte administratif.

8 voix pour

07_2025 - Affectation de résultat assainissement 2024

Après avoir accepté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024, Madame le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- 28 367.19 € à l'article 002 en recette
- 112 852.71€ à l'article 001 en recette

8 voix pour

08_2025 - Prix du mètre cube pour l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du mètre cube pour l'assainissement à 1.25 €.

8 voix pour

09_2025 - Budget primitif 2025 assainissement

Le Conseil Municipal accepte le budget primitif du service d'assainissement 2025 présenté par Madame le Maire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement à la somme de 58 367.19 € et à la section d'investissement à la somme de 139 352.71 €

8 voix pour

10_2025 - Compte administratif commune 2024

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 de la commune puis sort de la salle de réunion pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le compte administratif qui fait apparaître

Dépenses d'exploitation : 233 805.53 €

Recettes d'exploitation : 284 239.73 €

Excédent reporté N-1 : 270 606.55 €

Dépenses d'investissement : 240 779.57 €

Recettes d'investissement : 205 732.28 €

Déficit reporté N-1 : - 26 408.80 €

Excédent total de fonctionnement de 321 040.75 € et déficit d'investissement de 61 456.09 €
soit un excédent global de 259 584.66 €

7 voix pour, 1 non-participant

11_2025 - Compte de gestion commune 2024

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2024 et les différents documents comptables, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

8 voix pour

12_2025 - Affectation de résultat commune 2024

Madame le Maire propose l'affectation suivante :

Report au budget primitif 2025 de l'excédent de fonctionnement :

- 259 584.66 € à l'article 002 en recette

Report au budget primitif du déficit d'investissement :

- 61 456.09 € à l'article 001 en dépense
- Déficit d'investissement de 61 456.09 € au compte 1068 en recette

8 voix pour

13_2025 - Etat 1259

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.81 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.37 %

Taxe habitation : 19.49 %

8 voix pour

14_2025 - Budget primitif 2025 commune

Madame le Maire présente le budget 2025 de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement à la somme de 525 001.66 € et à la section d'investissement à la somme de 307 356.09 €

8 voix pour

15_2025 – Achat tracteur kubota et vente tracteur Iseki

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société ROCHA pour l'acquisition d'un tracteur Kubota avec les accessoires pour un montant total de 55 836 € TTC et de céder l'ancien tracteur Iseki à Monsieur Alain BARBA pour un montant de 5 500 €.

Questions diverses

Les travaux de réfection des marches de la cascade seront effectués, si le temps le permet, le samedi 5 avril par l'ensemble des conseillers.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h48.

Madame PORTEBOIS BURONFOSSE LAURE
Secrétaire de séance

Madame BERNARD EVELYNE,
Maire

